



Mon chien s'est fait attaquer par un un staff

Par **medusa**, le **15/10/2019** à **11:15**

Bonjour,

Je ne sais pas vraiment dans quelle partie poser ma question donc je l'ai mise en droit générale.

Je vous fait un petit point sur la situation, mon conjoint a sorti mon chien mardi dernier et celui-ci s'est fait attaqué par le chien de notre voisin un staff pr la deuxieme fois, car ce voisin n'a pas sur le retenir et le sort sans musolière.

Mon chien a été blessé suite à cette attaque 2 gros trous au niveau de la gorge, mon conjoint est allé prévenir le voisin que les frais de vétérinaire seront a sa charge.

Voyant les dégâts je n'ai pas touché et appeler un vétérinaire de garde pour qu'il vienne me le soigner. J'en ai eu pour une bonne facture.

Le lendemain mon conjoint a enmené la facture au voisin celui-ci a dit qu'il allait voir et revenir vers nous samedi.

Samedi il débarque chez nous en disant qu'il ne payeras pas car son vétérinaire a dit que c'était bien trop cher et que le chien n'était pas en danger de mort.

On lui a dit que nous n'étions pas vétérinaire que le chien était blessé et que c'était a lui de faire le nécssaire. On lui a dit de voir avec son assurance et depuis toujours aucune nouvelle et toujours aucun remboursement.

Que pouvons-nous faire pour être remboursé en sachant que moi même je ne peux pas porter plainte car je n'étais pas la et que mon conjoint a priori veut absolument faire à l'amiable mais que le voisin n'a pas l'air de cet avis?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **youris**, le **15/10/2019** à **11:52**

Bonjour,

Je vous conseille de déposer une plainte contre votre voisin et de faire une déclaration à votre

assurance.

Il existe une procédure contre les chiens mordeurs.

Salutations

Par **medusa**, le **15/10/2019** à **13:37**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, n'étant pas présente lors de l'attaque puis-je porter plainte moi-même ou c'est mon conjoint qui doit le faire?

Cordialement.